

LOUT.CI.DGFF/SAV/22/03/1994.-
REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

94 - 495 du 16 Septembre 1994

DECRET N° /MFPRA/DGFF/DGCA/SAV.
Portant Versement, Reclassement Nomina-
tion de Monsieur LIKAKIZILA (Daniel)
Ingénieur des Travaux Statistiques des
cadres de la catégorie A, hiérarchie II
des Services Techniques (Statistiques).

(/ISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- (/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte
du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les con-
ditions d'intégrations dans les cadres des catégories B,C,D,E
(actuellement A,B,C,D) des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/TF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195 du 5 Juillet 1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires
de la République du Congo ;
(/u le décret n° 62/198/TF du 5 Juillet 1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/50/TF du 24 Février 1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrière administrative et reclassements notamment en son article
1er § 2 ;
(/u le décret n° 71/247 du 26 Juillet 1971 modifiant le ta-
bleau hiérarchique des cadres de la catégorie A des SAF en ce qui
concerne les contributions Directes l'enregistrement et le trésor
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 7,9,10,13,15,16
16,21,22 du décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 ;
(/u le décret n° 73/143 du 24 Avril 1973 fixant les moda-
lités de changement de spécialité applicable aux fonctionnaires
de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 74/470 du 30 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/TF du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancement
et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant l'ar-
ticle 2 du décret n° 89/630 du 27 Décembre 1980 portant déblo-
cage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets
financiers des avancements, des reclassements, des révisions des
situations administratives et des titularisations ;
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination
des membres du Gouvernement ;

D.G.B.

D.G.C.F.

TMB

(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des intérêts des Ministres ;

(/u l'arrêté n° 2087/TF du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2064/MFRA/DGTF/DGCA du 19 Juin 1993 portant Promotion au titre de l'année 1990 de certains fonctionnaires des cadres des catégories A, B et C des Services Techniques (statistiques) en tête ;
MOUA NDA Paul ;

(/u l'arrêté n° 2429/MFRA/DGTF/DGCA du 21 Juin 1993 autorisant Monsieur MIKAYIZILA Daniel à suivre un stage de formation d'Inspecteur du Trésor en France (Regularisation) ;

(/u la lettre n° 0627 du 20 Septembre 1993 du Directeur Général de la Caisse Congolaise d'Amortissement transmettant le dossier de l'intéressé ;

D E C R E T :

ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées des décrets n°s 71/247 du 26 Juillet 1971 et 73/143 du 24 Avril 1973 susvisé, Monsieur MIKAYIZILA (Daniel) Ingénieur des Travaux Statistiques de 5^e échelon, indice 1020 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Techniques (Statistique) en service à Brazzaville, titulaire du diplôme de l'Ecole Nationale des Services du Trésor, Filière: Trésor obtenu en France, est versé dans les cadres du Trésor, reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Inspecteur du Trésor de 4^e échelon indice 1110 ACC = Néant .

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 09 Décembre 1991, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera ~~enregistré~~, publié au JORC et ~~communiqué partout où besoin sera~~ /-

Brazzaville, le 16 Septembre 1994

PAR Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,

- Jean Prosper K O Y O -

- Général Jacques Joachim YHOMBY -OPANGO -

AMPLIATIONS :

JORC.....1
DGTF/DGCA.....3
GB.....3
DGCF.....2
MFE/TFE.....2
DOSSIER.....2
INTERESSE.....1
SGG/BC.....2
CCA.....3. /-